Image not found or type unknown

Héritage entre deux frères majeur-mineur

Par **nados**, le **22/02/2015** à **19:30**

Bonjour
j'ai deux enfants, l'un mineur l'autre majeur.
Depuis qu'ils sont nés je verse à chacun, sur un compte ouvert à son nom, la même somme mensuellement.
Depuis que l'ainé est majeur, je lui ai donné la responsabilité de son compte (sur lequel je continue de verser mensuellement la même somme) et il l'utilise pour ses besoins.... le solde a fortement diminué par rapport au départ.
Ma question : si je décède, le compte de mon deuxième enfant encore mineur, rentrera-t-il dans ma succession ?
devra-t-il reverser la moitié de son compte à son ainé ?
merci d'avance de votre réponse.

Par **domat**, le **22/02/2015** à **20:10**

bjr,
ce que vous donnez à votre fils mineur lui appartient.
par contre les donations sont rapportables à la succession, mais c'est valable pour vos deux enfants.
je ne vois pourquoi, sous prétexte qu'il est mineur, il devrait reverser une partie de la donation à son frère.
cdt

Par **nados**, le **24/02/2015** à **11:06**

Bonjour,
Merci de votre réponse. Dans le cadre d'enfants majeurs et recevant chacun un don identique du vivant de leurs parents de X Euros(l'un investissant dans un projet immobilier et l'autre préférant voyager); est-il exact que la personne ayant investi dans le projet immobilier doive verser la moitié de la plus-value à l'autre personne.
Merci de votre réponse.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés